

Département du  
Pas de Calais

Arrondissement  
d'Arras

Canton  
de Bapaume

COMMUNE DE BEAULENCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9/2018

L'an deux mil dix-huit le vendredi 19 octobre à 19h30 les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Mme Cottel Edith, Maire, en suite de la convocation en date du 15 octobre 2018 dont un exemplaire a été publié au panneau d'affichage public.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mr Dhordain Grégory, Mr Vacqué Guy et Madame Claisse Pascale.

Monsieur Wintrebert Julien est élu secrétaire de la séance.

La séance ouverte, Madame Le Maire invite les membres présents à prendre connaissance de la demande d'avis du Préfet sur son arrêté portant sur le « PARC EOLIEN NORDEX VII Martinpuich Le Sars »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

De donner un avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de Martinpuich-Le sars.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdit.

OBJET

PARC EOLIEN  
NORDEX VII  
MARTIMPUICH  
LE SARS

RENDUE  
EXECUTOIRE PAR  
SON ENVOI EN  
PREFECTURE LE  
26 octobre 2018

LE MAIRE  
E.COTTEL



Le MAIRE  
Edith COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

30 OCT. 2018

ARRIVÉE